## MARCHE DE NOEL DE CAEN Du 25 novembre au 24 décembre 2017

## **FICHE TECHNIQUE**

**INSTALLATION** vendredi 24 novembre 2017 de 9h à 17h.

Permanence commerciale de 9h à 12h et de 14h à 17h

## **ATTENTION**

L'échange de cadenas de votre chalet se fera à la Brasserie MANGO (ex Le Vélocipède) - Place St Sauveur contre règlement du solde de votre facture si cela n'a pas été fait.

**DATES ET HORAIRES** 25 novembre au 24 décembre 2017 inclus.

Tous les jours de 10h30 à 19h30. Ouverture le lundi de 14h00 à 19h30. **Fermeture le 24 décembre à 18h00** 

Nocturnes les vendredis et samedis jusqu'à 21h (22h pour les

alimentaires)

**CHALETS** L'exposant doit **prévoir un cadenas** pour la fermeture du chalet.

Ce cadenas restera sa propriété à la fin de la manifestation.

**EQUIPEMENT** Chauffage:

Les chalets ne sont pas équipés de chauffage d'appoint.

Chaque exposant doit le prévoir.

Seuls les appareils de chauffage ne présentant pas de flammes

ou d'éléments incandescents non protégés et ni susceptibles de projeter au dehors des particules incandescentes, sont autorisés. (ART CH44)

Toutes les installations électriques rajoutées doivent être conformes aux normes en vigueur. (ART EL18)

Divers:

Les chalets sont livrés avec un branchement de 2KW en 220 V mono, éclairage avec 2 ou 3 spots de 100W pour les chalets de

4, 50 m<sup>2</sup>, de 8 m<sup>2</sup> et 12m<sup>2</sup>.

Chaque chalet est protégé par un disjoncteur différentiel 30MA.

**DECORATION CHALETS** Décoration intérieure et extérieure = à votre charge

**ETAT DES LIEUX** Un état des lieux sera effectué à la mise à disposition du chalet.

**ASSURANCES** La marchandise présentée et stockée dans les chalets n'est

pas assurée de jour comme de nuit.

**GARDIENNAGE** Le site est gardé tous les jours.

Le chalet reste sous l'entière responsabilité du locataire : merci de bien veiller à la fermeture chaque soir de vos chalets. En cas d'oubli, les agents ne pourront assurer correctement la protection du dit

chalet.

**STATIONNEMENT** Le forfait stationnement n'est plus possible. Nous vous conseillons le

parking de l'hippodrome disponible en dehors des courses hippiques.

**DEMONTAGE** Dimanche 24 décembre dès 18h et le lundi 25 décembre jusqu'à 17h

**TOUS CHALET DOIT ETRE VIDE LE MARDI 26 DEC. AVANT 17H** Les chalets seront démontés dès le mercredi 27 décembre à partir de

07h.